

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

date de convocation 24/09/2018

date d'affichage 10/2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Françoise GAUTHIER, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY et Cindy DAUBIN.

Absente excusée : Mme Sandrine DESSEAUX.

Absent : M. Beltri

Pouvoir : Mme Desseaux a donné pouvoir à Mme Patte

Secrétaire de séance : Mme Françoise GAUTHIER

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 14/06/2018.

M. Daigny communique à l'assemblée le référent de Somme Numérique afin d'obtenir des précisions sur l'amélioration du débit internet.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avis/ Rattachement CC Grand Roye commune nouvelle Trois rivières :

Les communes de Contoire-Hamel, Pierrepont sur Avre et Hargicourt créent une commune nouvelle (Trois Rivières) au 01/01/2019 et demandent leur rattachement à la Communauté de communes du Grand Roye. Toutes les communes des deux communautés concernées (Avre Luce Noye pour Contoire et Pierrepont - et Grand Roye pour Hargicourt) doivent donner leur avis sur ce rattachement. M. le Maire signale que le « départ » des communes de Contoire et Pierrepont de la CCALN représenterait une perte de fiscalité d'env. 300.000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre le rattachement de cette commune nouvelle à la CC du Grand Roye à l'unanimité. Cet avis sera communiqué au Préfet.

Avis/ projet éolien La Neuville :

La Sté Global Wind Power projette d'installer 5 éoliennes et 3 postes de livraison sur La Neuville, en limite de territoire avec Plessier, lieu-dit les Vallaquins. M. Daigny, en qualité de Vice-président voirie de la CCALN, signale avoir assisté à une réunion à l'invitation de M. Bertrand, Maire de La Neuville pour l'utilisation de la route de la Neuville afin d'amener les éoliennes sur site et s'y être formellement opposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur ce projet par 7 voix contre et 5 abstentions. Cet avis sera communiqué au Préfet.

FINANCES COMMUNALES :

- **CLSH Familles rurales – augmentation participation commune** : Lecture est faite du mail en réponse des responsables du CLSH d'Hangest aux observations formulées en conseil municipal du 14/06 sur le doublement de la participation de la commune suite au désengagement financier de la CCALN. Compte tenu que les statuts de la CCALN viennent d'être votés et qu'ils seront applicables au plus tôt au 01/01/2019, cette modification de tarif ne devrait pas intervenir en 2018, tant que les anciens statuts restent applicables. Vérification en sera faite auprès de la CCALN.
- **Convention CCALN / intervention services techniques** : elle fixe les conditions d'intervention des services de la CCALN et des conditions de facturation aux communes au 01/01/2018. *Validé à l'unanimité.*

- **Défense incendie – contrôle des hydrants** : Précédemment réalisé par la Nantaise des Eaux, une convention a été demandée au SIEP du Santerre pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie – coût 60 €ht par hydrant– 9 poteaux + 1 réserve.

Adopté à l'unanimité

- **Défense incendie – poteau incendie rue du 8 mai** : non réparable, il convient de le remplacer – coût 2.915€40ttc. **Le Conseil valide ce devis.**

Mme Patte demande s'il est possible de déplacer la citerne d'incendie située, rue de Villers. Il n'y a pas de poteau incendie dans cette rue, la pression y est faible et la citerne sert de bêche d'aspiration en cas de sinistre. Sa suppression impliquerait l'installation d'une réserve type réservoir souple ou une cuve enterrée sur le domaine public (accotement ?). Pour le moment, le SIEP doit intervenir pour réparer la fuite au niveau de la citerne.

M. Thibaut signale une fuite d'eau rue des Vergeaux ; elle a déjà été signalée 2 fois au syndicat.

- **Contrôle électrique extension école** : Une visite initiale électrique est nécessaire pour l'extension de l'école après mise en service des locaux – devis Véritas 150 €ht. **Validé par le conseil.**

Le local doit être équipé d'un extincteur, la commune achètera un extincteur.

- **Contrôle annuel de l'aire de jeux** : Les installations doivent être annuellement contrôlées – des devis seront demandés.

- **Ordinateur mairie** : Le Maire présente les devis obtenus pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat et affectation de l'ancien matériel à la rédaction du bulletin. **Compte tenu des coûts, le Conseil décide, après délibération, d'acheter uniquement un ordinateur portable pour le bureau du Maire (dépense limitée à 600€).**

- **Pneus Manitou** : Le rapport de contrôle du Manitou stipule la nécessité de remplacer les pneus et la fourche – considérant que le matériel est utilisé sur la voie publique et peut être mis en cause en cas de sinistre, le Maire demande aux conseillers de valider l'achat de pneus neufs – deux devis seront présentés – dépense estimée à 800€ht. les 2

- **Devis MF Elec** : Le Maire a communiqué aux Conseillers le devis MF Elec pour l'installation d'un TBI à l'école + mise en sécurité des installations électriques des bâtiments communaux suite aux contrôles et observations de Véritas + alimentations lave-linge & sèche-linge 2.214 €ttc. **Le Conseil valide ce devis.**

M. Topart n'est toujours pas venu faire les aménagements nécessaires malgré de très nombreuses relances du Maire ; il faut exiger une exécution pour la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint. Le lave-linge et le sèche-linge seront achetés dès que les travaux d'installation auront été réalisés.

M. Thibaut signale avoir eu des problèmes électriques lors de la location de la salle polyvalente (disjoncteurs) ; ce dysfonctionnement vont être pris en compte lors des travaux de mise aux normes et accessibilité de la salle.

- **Vente parcelle de bois Z196** : Maître Dupuy de Moreuil a saisi la commune dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée au Bois d'Hangest. La commue étant prioritaire pour se porter acquéreur. **Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas acheter cette parcelle.**

- **Décision modificative** : Elle s'équilibre à 6.083€ en section de fonctionnement et 4.320€ en investissement après ajustement des prévisions budgétaires. Elle tient compte du jugement du TA de Nancy condamnant la commune à régler la somme de 8.399,12 € (location de matériel/ intérêts depuis le 19/10/2015 + frais) à la Sté Grenke pour l'installation d'un standard téléphonique en mairie. M. Damay regrette vivement cette importante charge financière pour la commune. Madame Patte fait remarquer que

les communes ne sont pas les seules victimes de ce genre d'arnaque que des entreprises en sont aussi quelquefois aussi victimes.

Le Conseil valide le remboursement à Kévin Darcis des frais de réinscription au permis BE (140€).

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

- Les remerciements de la Prévention routière sont communiqués au Conseil pour la subvention annuelle versée.

Embauche personnel remplaçant – nouvelle délibération : La délibération du 26/08/2014 autorisant le Maire à recourir à du personnel remplaçant fait référence à tort à l'article 3-3-4° de la Loi 84-53 du 26/01/1984. Elle doit faire référence à l'article 3-1 de la même loi. Point ***validé, la délibération sera rectifiée en ce sens.***

Registre électoral unique – délégué du Conseil : La réforme relative à la tenue des listes électorales prévoit la constitution d'une commission de contrôle constituée d'un délégué du conseil, de l'administration et du tribunal. Mrs Benoit Thibaut et Bernard Daigny sont volontaires.

Rapport annuel du SIEP 2017 : Il est communiqué aux Conseillers et soumis à leur approbation. **Adopté à l'unanimité.**

Reprise concession de cimetière : M. Lescureux explique la procédure : constat en présence d'élus des tombes en état d'abandon avec description à une date donnée pour engager la procédure de reprise. La date de début de cette procédure est fixée au 29/04/19. La reprise pourra être engagée après un nouveau constat d'abandon réalisé 3 ans après le premier.

Gendarmerie – participation citoyenne : Le Maire présente l'action mise en place par la gendarmerie de référents dans la commune pour faire remonter des signalements auprès de leurs services. Le Conseil demande qu'une présentation faite par la gendarmerie lors de la prochaine réunion.

Vidéo-protection : Suite à de nombreuses incivilités en début d'été, le Maire a fait établir des devis pour l'installation de caméras aux abords de l'espace de jeux. Le coût des abonnements mensuels (environ 110 € / mois) est communiqué ainsi que les modalités de fonctionnement. Les images sont enregistrées pendant un mois. Le Conseil questionnera la gendarmerie sur l'exploitation des images.

Affaire Fievet : Le Maire et M. Daigny rendent compte de l'expertise contradictoire du 24/09 suite à la saisine par M. Fievet – 11 rue de l'hirondelle – de sa protection juridique. Il met en cause la commune pour des écoulements d'eau provenant de la voirie face à son bâtiment situé au niveau du 12 rue de l'Hérelle. Il souhaite avant tout que les bordures soient rehaussées. Une analyse hydraulique montre que le rehaussement des bordures ne résoudra pas le problème de montée des eaux et que le profil de la voirie doit être revu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire chiffrer la réfection de toutes des bordures de la rue de l'Hérelle côté pair et convient de se rapprocher des services routiers départementaux pour envisager la reprise de la chaussée par la même occasion. En effet, les réfections successives de la chaussée par pose de revêtements en surépaisseur amènent l'eau à stagner aux points bas des accotements d'où l'accumulation à cet endroit.

DIVERS :

- **Skate park :** Le Maire transmet la demande de jeunes du village de voir aménagé un skate park. Le Conseil prend note et rappelle qu'un espace de jeux pour les plus grands était envisagé en complément de l'aire de jeux destinée aux plus jeunes (tables de ping-pong, par ex.).
Mme Patte demande que soient réinstallés des bancs sur la place publique.
- **Club de football :** Le Maire informe le Conseil de la constitution de 2 équipes jeunes, la subvention complémentaire de 200€ sera donc versée. Par ailleurs, le club nous a

signalé la possibilité de racheter à moindre coût (3.000 €) les pare-filets de la commune d'Hargicourt qui supprime son stade pour y construire une école. Le Conseil accepte (8 voix pour / 3 abstentions et 1 vote contre) de racheter ce matériel, le club devant prendre en charge le démontage/transport/remontage des installations.

- **Voirie** : Un panneau rappelant l'interdiction de stationner côté pair rue de Villers sera installé au croisement avec la rue des Vergeaux. M. Thibaut signale que les travaux prévus par l'AFR de rechargement des chemins sont reportés en 2019, n'ayant pas trouvé de bull disponible. M. Damay signale qu'il est nécessaire de refaire les entrées de certains chemins en macadam (chemin des Vites, d'en haut), de même que rue de Villers – Monsieur Thibaut demande de profiter des fonds reçus par la Commune pour l'utilisation des chemins par les chantiers éoliens pour restaurer le chemin de Villers. Les travaux seront chiffrés par le groupement de commande CCALN.

- **Sécurité** : La commission départementale de sécurité est passée contrôler la conformité des installations de la salle polyvalente. De nombreux travaux de mise aux normes sont à réaliser. La commune a 1 mois pour s'exécuter et permettre ainsi le maintien d'utilisation des locaux (cantine/locations).
Le Maire est intervenu pour « déloger » des jeunes de la maison Cuvillier. Les héritiers ont renoncé à la succession suite au décès du dernier occupant (Claude Cuvillier). La commune était intervenue pour conforter le bâtiment et faire cesser le péril, en 2010 (frais d'expertise à la charge de la commune). Le site est dangereux et il serait prudent d'empêcher toute intrusion. La maison voisine mitoyenne est également en mauvais état et envahie par le lierre. Le domaine public (alignement) va jusqu'au pied des maisons. La règlementation sur les biens sans maître ou abandonnés est à étudier.
- Le nettoyage des chéneaux et gouttières de l'église a été commandé à Freddy Duchaussoy le 10/08 – devis de 1.776€ ttc - il a été relancé récemment.
- M. Daigny demande confirmation au sujet de l'achat de raticide. Le Maire précise qu'il reste du produit en stock à l'atelier municipal et qu'une nouvelle commande sera faite dans la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h00

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,